



Clichy, le 29 décembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL
Dossier suivi par CÉLIA RIBOULET
Tél. : 01 84 11 73 68
celia.riboulet@ville-clichy.fr

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Chère collègue, Cher collègue,

Le Conseil municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le :

LUNDI 8 JANVIER 2018 À 8 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

I SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 1.1 Commission d'attribution des places pour les structures d'accueil de la Petite Enfance – Désignation d'un représentant du Conseil municipal

II FINANCES

- 2.1 Vente de la propriété communale de Murat-le-Quaire

III HABITAT

- 3.1 Garantie d'emprunt au profit de l'ESH Immobilière 3F pour la construction d'un immeuble de 39 logements sociaux sis 7-9, route d'Asnières

Le dossier comporte les projets de délibérations ainsi que les notes de synthèse (rapports de présentation) s'y rapportant.

Je tiens à vous informer que le réseau « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal », a été mis à votre disposition afin que vous puissiez consulter l'ensemble des documents du Conseil municipal, c'est-à-dire les projets de délibérations, les rapports de présentation ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 29 décembre 2017

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA (à partir de 8h45), M. Pierre CULOT (à partir de 8h40), M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (à partir de 8h50), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA (à partir de 8h45)
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
Mme Isabelle MINE-RODRIGUES par M. Manuel ALLAMELLOU
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mmes Marie-Jeanne COLOMBO, Mireille REA (jusqu'à 8h45), MM. Pierre CULOT (jusqu'à 8h40), François MORVAN (jusqu'à 8h45), Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 8h50) MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h45), Jean-Pierre AUFFRET, Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joëlle LEFEBVRE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN. 2018**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04517-DE
Date de télétransmission : 18/01/2018
Date de réception préfecture : 18/01/2018

Séance du conseil municipal du 8 janvier 2018 à 8h30

DÉLIBÉRATION N° 1.1

**OBJET : COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE –
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

RAPPORTEUR : MADAME EVELYNE LAUER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;

Vu la délibération n° 4.1h du 2 juillet 2015, relative à la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger à la commission d'attribution des places pour les structures d'accueil de la petite enfance ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre de la commission d'attribution des places pour les structures d'accueil de la petite enfance ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1.- DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée.

ARTICLE 2.- ELIT à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Madame Samia IDRI-BAYOL, Conseillère municipale

pour siéger au sein de la commission d'attribution des places pour les structures d'accueil de la petite enfance.

ARTICLE 2.- DIT QUE les autres dispositions de la délibération n° 4.1h du 2 juillet 2015, restent inchangées.

Elue à la majorité absolue des suffrages exprimés :

8 voix pour (Noureddine BENYAHIA, Viviane DIEGO, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD, Serge BERNARD)

28 élus ne prennent pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04517-DE
Date de télétransmission : 18/01/2018
Date de réception préfecture : 18/01/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 29 décembre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA (à partir de 8h45), M. Pierre CULOT (à partir de 8h40), M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (à partir de 8h50), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA (à partir de 8h45)
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX
Mme Isabelle MINE-RODRIGUES par M. Manuel ALLAMELLOU
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mmes Marie-Jeanne COLOMBO, Mireille REA (jusqu'à 8h45), MM. Pierre CULOT (jusqu'à 8h40), François MORVAN (jusqu'à 8h45), Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 8h50) MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h45), Jean-Pierre AUFFRET, Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joëlle LEFEBVRE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN. 2018**

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04519-DE
Date de télétransmission : 18/01/2018
Date de réception préfecture : 18/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 2.1

OBJET : VENTE DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE DE MURAT-LE-QUAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 4.1 du 20 mai 2016 ;

Vu l'avis de France Domaine du 29 janvier 2016 ;

Considérant le renoncement de la SCI ASTIM, faute de financement, à acquérir la propriété de Murat-le-Quaire ;

Considérant l'actualité des éléments de fait justifiant le projet de procéder à la vente de cette propriété ;

Considérant que Monsieur Chabane HAMMAZ domicilié 82 Bd Chaussy 63150 La Bourboule propose à la Ville d'acquérir cette propriété au prix de 200 000 euros, aux fins de la réhabiliter pour y réaliser une résidence touristique ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de conclure, avec Monsieur HAMMAZ ou toute société qui se substituera, une promesse de vente de la propriété communale, cadastré section ZA n° 49, en l'état, libre de toute occupation..

ARTICLE 2 - DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :

- Prix de vente de 200 000 euros.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente et tout document y afférent.

ARTICLE 4 - DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 voix pour

6 voix contre (Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, Manuel ALLAMELLOU, Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD, Serge BERNARD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2018
Convocation du vendredi 29 décembre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA (à partir de 8h45), M. Pierre CULOT (à partir de 8h40), M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au Maire ;
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIEGO, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL (à partir de 8h50), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 8h45), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Véronique CABASSET par M. Luc MERCIER
M. François MORVAN par Mme Mireille REA (à partir de 8h45)
Mme Véronique d'ASTORG par M. Laurent CONVERSY
Mme Sandra HUMBLLOT par Mme Agnès DELACROIX
Mme Isabelle MINE-RODRIGUES par M. Manuel ALLAMELLOU
M. Hicham DAD par Mme Samia IDRI BAYOL
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mmes Marie-Jeanne COLOMBO, Mireille REA (jusqu'à 8h45), MM. Pierre CULOT (jusqu'à 8h40), François MORVAN (jusqu'à 8h45), Mme Alice LE MOAL (jusqu'à 8h50) MM. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 8h45), Jean-Pierre AUFFRET, Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joëlle LEFEBVRE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE **16 JAN. 2018**

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 8 janvier 2018

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04520-DE
Date de télétransmission : 18/01/2018
Date de réception préfecture : 18/01/2018

DÉLIBÉRATION N° 3.1

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'ESH IMMOBILIÈRE 3F POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 39 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 7-9, ROUTE D'ASNIÈRES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 70606 en annexe signé entre : ESH IMMOBILIERE 3F ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande de l'ESH IMMOBILIERE 3F tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réalisation de 39 logements PLAI et PLUS concernant le programme sis 7-9, route d'Asnières à Clichy-la-Garenne ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 903 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 70606 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
39 voix pour
2 abstentions (Samia IDRI BAYOL, Hicham DAD)

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20180108-DSG18_04520-DE
Date de télétransmission : 18/01/2018
Date de réception préfecture : 18/01/2018